

**Compte-rendu de la séance du
Conseil Municipal du 25 février 2022 à 20h00**

Etaient présents : Mmes FAIVRE SONTOT Elisabeth, PETROFF Maryline, DIRAND Nathalie et Mrs CORBERAND Stéphane, LAROCHE Pascal, MOUREY Vincent, PINOT Olivier, BOUDINOT Stéphane, LAROCHE Mathieu et WESTPHAL Klaus

Secrétaire de séance : Mme PETROFF Maryline

Délibération autorisant l'autorité territoriale à renouveler la convention RGPD avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide:

- d'autoriser le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

Délibération autorisant la modification de la dure hebdomadaire de service supérieure à 10 % du poste de secrétaire de mairie

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste de Madame MOUGENOT Sonia ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide à compter du 1er mars 2022 de :

- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire (soit 12/35ème d'un temps plein)
- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 14 heures hebdomadaires (soit 14/35ème d'un temps plein)

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération autorisant le passage du Rallye organisé par ASA Roye Auto Sport les 11 et 12 novembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le passage de l'ASA Roye Auto Sport les 11 et 12 novembre 2022 sur les voies communales pour l'épreuve automobile "12ème Rallye Moderne et 7ème Rallye VHC-VHRS de la Vallée de l'Ognon"

Délibération autorisant la convention de fourniture d'eau potable avec la commune de Ternuay-Melay et St Hilaire

Madame le Maire expose la nécessité d'établir une convention avec la commune de Ternuay-Melay-et-St Hilaire concernant la fourniture d'eau potable et expose la convention proposée par la commune de Ternuay-Melay-et-St Hilaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention relative à la fourniture d'eau potable entre la commune d'Ecromagny et de Ternuay-Melay-et-St Hilaire;
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ce dossier.
-

Délibération autorisant la révision du tarif de l'eau potable

Madame le Maire propose une révision des tarifs du service de l'eau suite à l'augmentation imputée par la convention de fourniture d'eau potable entre Ecromagny et Ternuay-Melay-et-St Hilaire. Plusieurs possibilités ont été proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le tarif du m3 d'eau à 1.22 €/m3 jusqu'à 120 m3 et à 1.07 €/ m3 au-delà de 120 m3 et mise en application pour la consommation à partir de septembre 2022 facturée en septembre 2023.

Le Maire,
Michèle CHIPAUX

